

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze mai à 19H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Franck SARRE, Maire.

PRÉSENTS : Franck SARRE, Céline BORDIER, Marion CUVELIER, Isabelle DELEVOYE, Jean-Luc DELPORTE, Christelle DESCAMPS, Valérie DUBOIS, Émilie DUHAMEL, Alain DUTHOIT, Sophie FENOT, Catherine GÉRARD, Damien LEZAIRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS,

EXCUSÉS : Philippe ALLAERT donne pouvoir à Sophie FENOT
Laurent DESQUIENS donne pouvoir à Franck SARRE
Lionel TRÉHAUT donne pouvoir à Christelle DESCAMPS

ABSENTS : Hervé ZEIGHEM, Thierry HERMAN

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 30 avril 2021

DATE AFFICHAGE : 30 avril 2021

SECRÉTAIRE : Michel VERHAEGHE est désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

1 – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DU NORD

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est désormais nécessaire d'établir une convention avec le Centre de Gestion du Nord si on souhaite faire appel à leurs services pour les visites médicales ou toute autre intervention de prévention en matière de santé et sécurité au travail.

Cette convention détermine les conditions de mise à disposition de ces services et notamment le suivi des agents, les actions en milieu professionnel liées à la santé au travail. La facturation repose sur le temps de mise à disposition du médecin. Il est à noter que la mise à disposition d'un médecin pour la journée est facturée 760 €, les visites médicales classiques sont au tarif de 76 € par visite.

La convention est signée pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Le conseil municipal, par 16 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 « pôle santé sécurité au travail ».

Arrivée de Marion CUVELIER

2 – CCPC : GROUPEMENT DE COMMANDES « OUTIL DE GESTION DE CENTRES DE LOISIRS »

M. le Maire explique que la CCPC propose d'adhérer à un groupement de commandes pour le renouvellement, la maintenance et l'hébergement d'un outil de gestion de centres de loisirs et activités communales périscolaires.

Il précise que la commune a son propre logiciel « espace famille » pour les inscriptions aux prestations périscolaires mais qu'il est judicieux d'y adhérer si un jour on doit être amené à changer ce service.

Cet outil est un outil partagé entre la CCPC et les communes avec une base de données unique ce qui permettra aux communes de gérer leurs activités périscolaires et aux familles d'accéder à ces prestations via un portail famille.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, décide de participer au groupement de commandes « outil de gestion de centres de loisirs et d'activités communales périscolaires » et autorise M. le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

3 – CCPC : GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ »

M. le Maire explique que les contrats d'électricité prenant fin au 31/12/2021, la CCPC propose aux communes d'adhérer à un nouveau groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité. Ce groupement constituera 3 lots : 1 lot électricité pour l'éclairage public et les bâtiments et équipements dont la puissance est inférieure à 36 kVa, un lot électricité pour les bâtiments et équipements dont la puissance est supérieure à 36 kVa et un lot gaz.

Chaque commune aura la possibilité pour son périmètre électrique de décider si elle souhaite ou non souscrire à l'option « démarche énergie verte standard ». Un engagement définitif sera ensuite demandé à chaque membre lors de la phase de validation des données.

M. le Maire souhaite quand même apporter quelques précisions sur le choix que le conseil sera amené à faire pour ce marché, deux prix seront proposés lors du marché :

- un premier correspondant à l'approvisionnement marché qui est un prix fixe pendant toute la durée du contrat (56 € /MWH actuellement)

- un second qui est l'approvisionnement indexé ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) où le prix fixé par l'État peut évoluer (42 €/MWH actuellement).

En fonction des retours de chaque commune, la CCPC décidera de l'option choisie pour l'ensemble des communes.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, décide de participer au groupement de commandes « fourniture et l'acheminement d'électricité » et autorise M. le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

4 – JURY CRIMINEL : FORMATION DE LA LISTE POUR L'ANNEE 2022

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés afin de constituer la liste préparatoire de la liste des jurés de la Cour d'assises pour l'année 2022. Il précise que les jurés sont des citoyens tirés au sort sur les listes électorales et qu'ils doivent être de nationalité française, être âgés d'au moins 23 ans, ne pas se trouver en incapacité ou incompatibilité d'exercer.

5 – ANNULATION D'UNE LOCATION DE SALLE

M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu une demande d'annulation suite à la situation sanitaire et demande l'autorisation de rembourser l'acompte versé, qui s'élève à 315 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

6 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Pour permettre le remboursement de l'acompte versé pour une location de salle annulée, il est nécessaire d'établir une décision modificative comme suit :

Virement au compte 673 pour le remboursement de l'acompte « location de salle »

Désignation	Débit	Crédit
6042 – Achat de prestations de services	315 €	
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		315 €

Le conseil municipal, par 17 voix pour, accepte d'apporter au Budget Primitif 2021 les modifications reprises ci-dessus.

La séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance
Michel VERHAEGHE

Le Maire,
Franck SARRE